



## Commission des arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 28  
du 21 Février 2022

### TEST LECTURE DU P.V.

Comme annoncé lors des Assemblées Générales de début de saison, il vous a été rappelé que vous devez **OBLIGATOIREMENT** lire le P.V. de la Commission des Arbitres toutes les semaines à partir du mercredi 14 h00, et qu'un test sera effectué dans le courant de la saison..... **Chose faite cette semaine.**  
Chaque arbitre doit se mettre indisponible pour convenance personnelle selon sa catégorie avant ce samedi 26/02/2022 14 h00 (voir ci-après) :

**D 1 = 15/03/2022**

**D 2 = 22/03/2022**

**D 3 = 29/03/2022**

**D 4 et STAGIAIRES ADULTES = 30/03/2022**

**ASSISTANTS D1 et D2 = 31/03/2022**

**JAD. = 06/04/2022**

**STAGIAIRES JEUNES = 16/03/2022**

Ceci afin de pouvoir vérifier la bonne prise en compte de la lecture du PV de la Commission Départementale en Arbitrage.

### ÉCHOGRAPHIE - CARDIAQUE

La C.D.A. vous rappelle que chaque arbitre majeur, quelque soit sa catégorie, doit effectuer une fois dans sa vie une **ÉCHOGRAPHIE – CARDIAQUE**. Certains ne sont pas à jour de celle-ci et doivent impérativement l'effectuer avant le 31/08/2022 pour le renouvellement de l'été du D.M.A.

- **Sans celle-ci il la licence ne pourra être validée et l'arbitre ne pourra aucunement officier la saison 2022/2023.** Aucune dérogation ne sera faite.

Prenez donc dès maintenant contact avec votre médecin traitant (pour l'ordonnance) et prenez rapidement rendez-vous avec un cardiologue, vous pouvez consulter le site «Doctolib» pour prendre votre rendez-vous. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

### PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 26 & 27 FÉVRIER 2022

- MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17).

Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur. Toutefois, vous pouvez toujours appeler le Président de la C.D.A. Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43) qui reste au service des arbitres.

### ENCADREMENT TECHNIQUE DES ÉQUIPES SENIORS ET JEUNES MODIFICATION

La commission de district de l'arbitrage vous informe des modifications suivantes pour le statut des éducateurs et plus particulièrement sur le suivi réalisé par les arbitres lors des rencontres suivantes :

Seniors D1 et D2

U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

- *L'objectif de cette modification porte essentiellement sur le fait que les arbitres officiellement désignés vérifient uniquement l'identité de l'éducateur inscrit sur la feuille de match **et non plus la concordance entre la liste déclarée auprès de la commission du statut de l'encadrement des équipes et l'identité de l'éducateur mentionnée sur la feuille de match.***

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres qui officient dans ces catégories de veiller scrupuleusement **au pointage des éducateurs diplômés ou non** en respectant les 2 points indiqués ci-dessous (modification : 2<sup>ème</sup> point) :

- Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.
- **Après vérification (sans tenir compte de la liste des éducateurs diplômés), inscrire sur la FMI dans la rubrique « règlements locaux » : vérification effectuée et présence des éducateurs.**

Bien entendu, l'éducateur mentionné sur la FMI doit être présent :

- Lors de la réunion d'avant match
- Lors de la rencontre sur le banc de touche
- Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre

Ainsi dans la rubrique règlement locaux il faudra mettre **vérification effectuée et présence des éducateurs**

**Mise en application immédiate**

## **SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

Lorsque vous mettez un carton rouge, n'oubliez pas, en plus de noter du n° de maillot, de bien vouloir aussi noter le nom et prénom du joueur ainsi que son n° de licence et son club.

Trop d'arbitres oublient ce devoir lors de la rédaction du rapport.

## **PASS' VACCINAL**

Suite à l'entrée en vigueur du **Pass' vaccinal**, nous remercions par avance les officiels qui ne pourraient plus être désignés, même temporairement, par rapport à la date d'application, d'en informer obligatoirement, par mail, la Commission et de saisir une indisponibilité sur le portail des officiels, qui pourra évoluer ensuite, en fonction des directives sanitaires.

## **AVIS AUX CLUBS**

Lorsque que vous décidez de reporter (en accord des deux clubs) ou de déclarer forfait pour une rencontre où un arbitre est désigné, veuillez informer, outre la commission concernée, la permanence arbitrale du

week-end de votre match (voir PV de la Commission des arbitres) ou BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43).

## FORMATION CONTINUE DES JEUNES ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la deuxième matinée de formation en direction des jeunes arbitres qui officient dans les catégories U15 et/ou U18 a été programmée :

- **Le Samedi 5 mars 2022, de 8h30 à 13h00 (Stade synthétique à CRUAS)**

Ordre du jour de la matinée de formation :

- Atelier physique
- Point technique et administratif
- QCM sur les lois du jeu
- Clôture de la matinée de formation

**Pour information, les jeunes arbitres formés au cours de cette saison sportive 2021/2022 ne sont pas concernés.**

**Prévoir le matériel prise de note, son sac d'arbitrage avec une tenue sportive (sifflet, short, chaussettes, maillot, chaussures de Football à crampons non vissés) ainsi que le nécessaire de toilette.**

**Cet avis tient lieu de convocation.**

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE
ANDRÉ	MYLAN	District JAD
BENYEKHFLEF	ISLEM	District JAD
BENYEKHFLEF	MUSTAPHA	District JAD
CAILLET	VALENTIN	District JAD
CELLIER	TAO	District JAD
CHABOUD	ALEXANDRE	District JAD
DUSSAUD	ROMAIN	District JAD
DYOURI	YOUSRA	District JAD
EL MAERZGOUIOUI	TAREK	District JAD
EYRAUT	RAPHAËL	District JAD
FRAISSE	MATEO	District JAD
GAYET	CHARLIE	District JAD
GHEBBARI	JIMMY	District JAD
GOMAR	AYMERIC	District JAD
GOMES	CHRISTIAN	District JAD
JOURDAN	MATTEO	District JAD
JOYEUSAZ	KHAIS	District JAD
KHEBIBECHE	YANIS	District JAD

KRAU	SOLINE	District JAD
LAHOUSSE	SAMUEL	District JAD
LAMPIN	LUCAS	District JAD
MONTOYA	MÉLINA	District JAD
PHILIBERT	LEO	District JAD
ROCHE	ENZO	District JAD
ROMEGOUX	CLEMENT	District JAD
WADJIB	IMRANE	District JAD
YILDIZ	FATIH	District JAD

**A défaut de votre présence, il sera fait une application stricte du règlement intérieur.**

#### **DERNIER RATTRAPAGE DES FORMATIONS CONTINUES DE TOUTES LES CATÉGORIES**

**ATTENTION ! C'est l'unique rattrapage, le samedi 19 mars 2022, (lieu et heure à déterminer) aucun justificatif d'absence ne sera toléré.**

**Tous les arbitres sur la liste ci-après doivent être présents sinon ils seront pénalisés de 10 pts sur leur note d'assiduité.**

Liste des arbitres **Adultes** convoqués :

<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>CATÉGORIE</b>
SABOUR	AZEDDINE	District Assistant 1
ABACHKIA	SABER	District Assistant 2
EL HADDIOUI	JALAL	District Assistant 2
ASTIER	ANTOINE	District Assistant 2
LEBON	FLORIAN	District Assistant 2
MORET	JAMES	District Assistant 2
PERDRIOLE	RAPHAEL	District Assistant 2
AMARA	MOHSEN	District 4
AMEUR	ZOUHAIER	District 4
AMROUNE	SAMIR	District 4
AURIC	FREDERIC	District 4
BAGHOUGHY	AZIZ	District 4
BARBOSA	LAURENT	District 4
BAHRADI	NADIR	District 4
BELKADI	MHAMED	District 4
BERTRAND	SEBASTIEN	District 4
BOTTEX	RICHARD	District 4

CAUVIN	NICOLAS	District 4
FARIA CARVALHO	BRUNO	District 4
GAILLARD	ENAEL	District 4
GALOYAN	YOURI	District 4
GHEBBARI	JEREMY	District 4
GHEBBARI	JIMMY	District 4
GONCALVES	YOANN	District 4
HAFSOUNI	MAHER	District 4
KHIATI	NACER	District 4
LAMY	FELIX	District 4
LEBEAU	QUENTIN	District 4
MARTIN GARIN	YANN	District 4
MESTOURA	IDRIS	District 4
NAICH	MOSTAFA	District 4
NODON	KEVIN	District 4
PERGE	DAVID	District 4
PERRI	VINCENT	District 4
REBOUL	JEAN PIERRE	District 4
SHAMOIAN	RONALDO	District 4
YANIK	NAZMI	District 4
CHAABANE	MEDHI	District 3
CHEVAL ALBERT	FANNY	District 3
DADDA	DJILLALI	District 3
DJERIDI	IDRISS	District 3
GONCALVES	DANIEL	District 3
KHALDI	KAMAL	District 3
PINTO	PATRICK	District 3
BEGOT	SEBASTIEN	District 2
EL MARRAHI	SAID	District 2
JOUAN	JANNICK	District 2
SEDDOUGUI	FOUAD	District 1

**ATTENTION !** Les arbitres n'ayant pas de pass' vaccinal ne pourront pas participer au rattrapage mais devront envoyer un mail.

**FORMATION SPÉCIFIQUE ARBITRAGE : Para Football adapté**

Dans le cadre de la convention signée entre la Fédération Française de Football et la Fédération Française de sport adapté (FFSA), le District Drôme-Ardèche de Football s'associe naturellement aux différentes manifestations et/ou formations qui seront organisées sur nos 2 départements.

Suite à la première formation spécifique qui s'est déroulée le vendredi 15 octobre 2021 à laquelle 4 arbitres ont participé (*voir informations ci-dessous*), **une deuxième formation est programmée le vendredi 4 mars 2022 au siège du District à GUILHERAND-GRANGES.**

Il s'agira de la deuxième formation diplômante proposée sur le territoire National.

**Pour cela, MERCI de bien vouloir nous faire part de votre inscription par mail UNIQUEMENT à l'adresse : [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr) avec copie à [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr) pour le vendredi 25 février 2022, délai de rigueur.**

### **Informations relatives à la formation**

L'âge n'est pas une barrière pour participer à cette formation, mais par expérience, il est judicieux d'avoir au minimum 15 ans au cours de la saison sportive.

A la fin de cette formation, un diplôme d'officiel para football adapté (recyclage une fois par paralympiade) sera remis aux arbitres qui auront validé la partie théorique et pratique.

Les arbitres officiels seront licenciés Sport Adapté (licence prise en charge par la FFSA et port de la tenue officielle sport adapté).

A noter que les matchs arbitrés en FFSA seront valables pour le décompte des matchs à arbitrer en FFF.

Enfin, la Commission Sportive Nationale (CNS) de para football Adapté proposera une éventuelle évolution de carrière en sélectionnant les arbitres officiels pour être :

- Arbitre national para football adapté.
- Formateur des arbitres SA.
- Arbitre Officiel sur les 5 compétitions nationales para football adapté (Championnat de France de Futsal adapté - Coupe Nationale Espoir (foot à 7) 16- 20 ans / sélection départementale - Championnat de France de para football à 7 Adapté - Championnat de France de para football Adapté Jeunes - Coupe de France des régions (sélection régionale).

Le contenu de la formation se déclinera en 2 parties, à savoir :

#### **1) une partie théorique (durée : 2h30 environ) :**

- Un module spécifique sur le football, pour des personnes non arbitres FFF.
- Un module évoquant les spécificités des footballeurs Sport Adapté (public Sport Adapté – présentation des différents types de handicap – quelle posture doit-on avoir, comment agir et réagir...).
- Un module portant sur le règlement sportif para football adapté (réglementation suivant les classes...).
- Validation par un QCM.
  - **Date de la formation théorique : Vendredi 4 mars 2022 en soirée (Siège du District Drôme-Ardèche de Football)**

#### **2) Une partie pratique :**

- Mise en application des notions théoriques sur les terrains : arbitrage de matchs Sport Adapté en 26/07.

- La priorité sera donnée aux arbitres n'ayant jamais ou peu officié en sport adapté. Si le nombre de match possible est insuffisant par rapport au nombre de personnes à évaluer, ceux qui ne passeraient pas en arbitrage (central) sur le terrain seront évalués en tant qu'assistant.

- Validation CSN et CDSA 26/07.

- **Date des évaluations pratiques : Samedi 5 mars 2022 à RUOMS**

## **FORMATION SPÉCIFIQUE ARBITRAGE : BEACH SOCCER**

Le Beach soccer est une pratique qui attire de plus en plus de licenciés car il s'adapte à la diversité des attentes de notre société.

Au cœur du projet fédéral de demain, le Beach soccer tend à se développer dans différents domaines qui constitueront de véritables piliers de développement et de pérennisation.

Pour information, la LAURA Foot a identifié notre District comme site référent du beach soccer.

A ce jour, 2 terrains de beach soccer sont référencés : GUILHERAND-GRANGES et VESSEAUX.

Par conséquent, un championnat (sous forme de plateaux de 3 équipes) aura lieu en semaine du 14 avril au 23 mai 2022, avec une finale départementale, (4 équipes qualifiées), programmée le samedi 11 juin 2022

Naturellement, l'un des piliers de développement de cette pratique spécifique est la formation des arbitres.

A ce sujet, une formation spécifique arbitrage Beach Soccer sera organisée le samedi 9 avril 2022 (journée), au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

**Pour cela, MERCI de bien vouloir nous faire part de votre inscription par mail UNIQUEMENT à l'adresse : [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr) avec copie à [arbitres@drome-ardeche.fff.fr](mailto:arbitres@drome-ardeche.fff.fr) pour le jeudi 24 mars 2022, délai de rigueur.**

**Toutes les candidatures seront étudiées et validées par la Commission de District de l'Arbitrage.**

## **STATUT DE L'ARBITRAGE**

Pour toute question relative avec le Statut de l'Arbitrage veuillez contacter jusqu'à nouvel ordre : BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43).

## **CLÔTURE DE LA FMI (POUR TOUTES LES CATÉGORIES)**

Nous avons constaté que depuis le début de la saison, trop d'erreurs se produisent lors de la clôture de la FMI, ce qui peut avoir des conséquences dont certaines très importantes pour les clubs.

Nous vous rappelons qu'il est impératif, lors de la clôture de la FMI, d'avoir dans votre vestiaire, soit les deux capitaines pour les adultes, soit les deux coachs pour les jeunes. Il faut leur demander de bien vérifier l'historique des faits de jeu et ensuite les faire signer et clôturer, en leur présence, la FMI.

Le Règlement Intérieur sera appliqué pour tout manquement à ce devoir.

## **NOTES DE FRAIS D'ARBITRAGE**

Il est rappelé que lorsqu'une rencontre ne se joue pas pour diverses raisons (Arrêté Municipal, terrain impraticable, absence de l'équipe visiteuse, etc....) **vous devez UNIQUEMENT prendre les frais de déplacement et non les frais d'équipement.**

Certains arbitres prennent la totalité, ce que reprochent les clubs.

## ABSENCES DE DERNIÈRE MINUTE

Lors de sa dernière séance du Bureau, la C.D.A. a décidé que chaque absence de dernière minute, pour blessure professionnelle ou tout autre raison, **vous devez impérativement en avertir la personne de permanence arbitrale du week-end et joindre le plus tôt possible un justificatif, (certificat médical, attestation professionnelle etc....auprès de la Commission des arbitres).**

Pour tout manquement à ce devoir, la C.D.A. appliquera Le Règlement Intérieur.

## RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La C.D.A. vous rappelle d'être vigilant et de faire son rapport avant le mercredi soir et, en cas de carton rouge pensez à relever tous les éléments pour l'établissement de votre rapport.

Elle vous rappelle aussi, comme annoncé lors des Assemblées Générales, que suite à deux cartons jaunes puis un rouge, ou tout autre motif disciplinaire, vous devez faire votre rapport via le Portail des Officiels.

Attention si le portail des officiels ne fonctionne pas et si vous n'avez pas accès à votre rapport en ligne vous devez le faire sur le rapport circonstanciel avec envoi par mail à la boîte mail discipline.

## DÉSIGNATIONS

Pour toutes vos questions, vous pouvez utiliser la boîte mail. Merci de ne pas contacter systématiquement le désignateur.

Nous vous rappelons aussi qu'il est important de consulter vos désignations jusqu'au vendredi soir 20 heures, car des modifications peuvent y être effectuées tout au long de la semaine ainsi que les horaires ou les terrains.

La C.D.A. vous préviendra de tout changement qu'à partir du vendredi soir après 20 heures.

## INDISPONIBILITES

La C.D.A. vous rappelle que toute indisponibilité, doit être déposée 15 jours avant et doit être gérée sur l'ensemble du week-end. Toute indisponibilité non posée dans les temps et dans le créneau horaire, l'arbitre sera considéré comme libre et donc pouvant être désignable.

Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

## AGENDA PRÉVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2021-2022 -

***La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE***

*Il est rappelé aux arbitres qu'il est obligatoire d'être présent au stage de recyclage.*

*En cas d'absence vous devez vous excuser par mail sur la boîte mail arbitre plus copie à Roland VIALLET si*

cela n'est pas fait une perte de 10 pts vous sera appliquée sur votre note d'assiduité.

Et bien sûr, vous devrez être présent au rattrapage sinon une nouvelle perte de 10 pts vous sera imputée.

### **MARS 2022**

- Samedi 5 mars :

*Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18*

- Samedi 19 mars :

***Rattrapage des Formations continues de toutes les catégories d'arbitres***

### **MAI 2022**

- Vendredi 13 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

**La commission vous rappelle que lors des matchs de coupe U15 et U18, en cas d'égalité au bout des 90 minutes il n'y a pas de prolongation, séance de tirs au but direct.**

### **COURRIER DES CLUBS**

. **A.S. DE LA VALLÉE DU DOUX** : Courriel nous demandant un arbitre pour les deux rencontres Seniors du 27/03/2022. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.

. **ENT. CHOMERAC** : Courriel félicitant l'arbitre de la rencontre D4 du 20/02/2022. Lu et noté. Remerciements. Nous transmettons votre courriel à l'intéressé.

### **COURRIER DES ARBITRES**

. **SOUL Khaled** : Courriel nous adressant sa prolongation d'arrêt de travail. Lu et noté. Prompt Rétablissement

. **AURIC Frederic** : Courriel nous adressant sa prolongation d'arrêt de travail. Lu et noté. Prompt rétablissement

. **DUSSAUD Gérald** : Courriel nous informant de l'annulation de sa rencontre Seniors foot entreprise du 11/02/2022 pour cause de panne d'éclairage. Lu et noté.

. **DUSSAUD Gérald** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 10/04/2022 pour raison médicale (certificat Médical) suite à sa blessure lors de la rencontre du 19/02/2022 (remplacé à la mi-temps), Lu et noté. Prompt rétablissement.

. **ELAKHMAIRI Mustapha** : Courriel nous informant de son indisponibilité pendant 3 semaines (Certificat Médical). Lu et noté. prompt rétablissement.

. **PINTO Mathéo** : Courriel nous informant de son changement de n° de portable. Lu et noté.

. **LE JEUNE Alan** : Courriel nous informant de son indisponibilité pour ce week-end suite à une

blesure. Lu et noté. Dans l'attente d'un certificat médical, prompt rétablissement.

- . **BOURA Yssoufi** : Courriel nous informant de la non signature de clôture du club local de sa rencontre Seniors D 4 du 20/02/2022. Lu et noté.
- . **BOUKHETACHE Rachid** : Courriel nous informant de la rectification du score de sa rencontre Seniors D 4 du 20/02/2022. Lu et noté. (Il faut penser à demander aux deux capitaines présents dans le vestiaire de bien vouloir vérifier la FMI avant les signatures de clôture)
- . **DOMINGOS DE FARIA Elder** : Courriel nous informant des deux blessés à rajouter à l'équipe locale seniors D 4 du 20/02/2022 sur la FMI qui était déjà clôturée. Lu et noté.
- . **DUPONT Yanis** : Courriel nous informant de son indisponibilité du samedi 26/02/2022 pour raison professionnelle. Lu et noté.
- . **CALATAYUD Renaud** : Courriel nous informant de son indisponibilité du 20/02/2022 pour raison de santé (Attestation sur l'honneur). Lu et noté.
- . **RAHIBI Mehdi** : Courriel nous informant de son indisponibilité du 20/02/2022 pour raison de santé. Lu et noté dans l'attente du justificatif.

#### INFORMATION A L' ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (ÉCUSSON)

Le port de l'écusson est obligatoire (sauf pour les stagiaires). Ceux qui n'en n'ont pas ou qui l'auraient perdu, peuvent le demander à Roland VIALLET Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr) le montant de l'écusson est de 5€ qui sera prélevé à votre club d'appartenance.

#### INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES - (LIVRE « Le Football et ses règles »)

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « **le Football et ses règles** » édition 2022 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : [rviallet@drome-ardeche.fff.fr](mailto:rviallet@drome-ardeche.fff.fr)

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

**Le Président**  
Nicolas BRUNEL

**Le Secrétaire**  
Jean Baptiste RIPERT